

Strasbourg, le 12 septembre 2025

MSL19(2026)3rev

19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport

Monaco
3 - 4 novembre 2026

NOTE CONCEPTUELLE

préparé par

19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport

Date : 3 - 4 novembre 2026

Lieu : Principauté de Monaco

Entité responsable : Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

Thème : « Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants »

Contexte et objectifs de la Conférence

Le sport est épanouissant pour les enfants et les jeunes et dépend de leur engagement dès leur plus jeune âge. Il procure des émotions positives et développe des habitudes saines ainsi que des qualités et des comportements qui serviront tout au long de la vie. Le sport contribue également à l'amélioration de la santé physique et mentale. Il renforce l'estime de soi et crée un sentiment d'appartenance. À travers le sport, qu'il soit pratiqué de façon récréative ou à haut niveau de performance, les enfants respectent des valeurs clés et acquièrent des compétences importantes à de nombreux égards.

Cependant, le plein potentiel du sport ne peut se réaliser que dans le cadre d'un environnement inclusif, participatif et sûr et si les conditions nécessaires sont offertes aux enfants et aux jeunes. Ainsi, il apparaît capital que ces derniers soient protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et que, dès leur plus jeune âge, ils soient éduqués afin d'éviter les comportements néfastes, pour eux-mêmes, leurs coéquipiers et les autres compétiteurs. Le sport fait, en effet, partie des environnements dans lesquels des violences et abus de toutes formes peuvent se produire, comme l'indiquent diverses études qui mettent en évidence les différentes formes de violence subies par les enfants dans le sport.

La protection des enfants contre la violence et les abus est une priorité pour le Conseil de l'Europe. La Charte européenne du sport vise notamment à mettre en œuvre les droits humains dans le domaine du sport, à garantir que le sport soit fondé sur des valeurs, accessible à toutes et à tous et exempt de toute forme de violence et de discrimination. Les enfants, et plus particulièrement ceux en situation de vulnérabilité, doivent bénéficier d'une protection renforcée.

Par le biais de son projet phare « Donnons de la voix » (« Start to Talk » en anglais), l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe soutient les autorités nationales responsables du sport et les organisations sportives dans l'amélioration de leurs pratiques de protection de l'enfance et de la gouvernance du sport. Le projet encourage également la participation des enfants aux processus d'élaboration des politiques de prévention et de protection, afin de leur donner les moyens d'exercer leurs propres droits et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.

L'évaluation des risques et des avantages du sport pour les enfants tiendra compte d'une série de nouveaux défis qui menacent la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Elle s'appuiera également sur les conclusions de diverses études et normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le rôle croissant des technologies de l'information et de la communication dans la vie quotidienne a contribué à l'adoption de modes de vie de plus en plus sédentaires. La socialisation

des enfants se fait désormais en partie dans des environnements numériques, les jeux vidéo occupant une place prépondérante dans leurs loisirs. Cette tendance comporte des risques spécifiques, notamment la dépendance (comme l'a souligné le Groupe Pompidou) et le cyberharcèlement. En outre, les sports axés sur l'apparence physique ou la recherche incessante de la performance peuvent pousser les enfants à recourir à des pratiques de dopage, qui nuisent à la santé et favorisent la dépendance, ou à utiliser des substances médicales inappropriées ou contrefaites, qui sont visées par la Convention Medicrime.

La 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport, qui se tiendra à Monaco, offrira une occasion unique d'échanger des bonnes pratiques sur les mesures en place pour protéger les enfants contre toutes formes d'abus et de violences et promouvoir des environnements sportifs sûrs et sains pour eux.

Ces thèmes correspondent aux priorités de la présidence monégasque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai-novembre 2026).

Ces questions seront abordées le 4 novembre lors de deux sessions destinées aux Ministres responsables du Sport, sous les sous-thèmes suivants :

- Dans le cadre du sous-thème I, la Conférence abordera les moyens de prévenir, détecter et répondre aux violences et aux abus commis envers des enfants, y compris le cyberharcèlement.
- Dans le cadre du sous-thème II, la Conférence considérera le sport sain, exempt de dépendance et de substances dangereuses, comme un moyen de protéger et de promouvoir la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des enfants.

Le 10^e anniversaire de la « Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives », communément appelée « [Convention de Saint-Denis](#) » (STCE n° 218), sera célébré le 3 novembre au cours d'une session d'une demi-journée.

Résultats attendus de la Conférence

La Conférence permettra aux Ministres de dialoguer avec d'autres parties prenantes sur l'élaboration de systèmes complets de prévention et de protection contre la violence et les abus à l'encontre des enfants dans le sport. Elle favorisera également une vision commune du sport comme un environnement fondé sur les droits humains, sûr et favorable à tous les enfants.

L'événement débouchera sur une résolution réaffirmant les principes clés et offrant des orientations pour les travaux du Conseil de l'Europe visant à créer des environnements sportifs plus sûrs et plus sains pour les enfants, selon deux axes principaux :

a) Prévenir, détecter et réagir à la violence et aux abus envers les enfants dans le sport, par exemple en :

- mettant en œuvre, au niveau national, des mesures prises par les autorités publiques et les organisations sportives pour protéger les enfants dans le sport ;
- clarifiant les responsabilités des différentes parties prenantes et en dispensant une formation appropriée à toutes les personnes concernées ;
- renforçant la coopération et la confiance entre les différentes parties prenantes ;
- recueillant et partageant les bonnes pratiques en matière de recrutement, de formation et de supervision du personnel et des bénévoles dans le sport ;
- Entreprendre des efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de violence, y compris le cyberharcèlement, qui peuvent survenir dans le sport.

b) Promouvoir le sport en tant qu'activité qui préserve et améliore la santé physique et mentale des enfants, par exemple en :

- trouvant un équilibre sain entre les objectifs de performance et le bien-être des enfants ;
- prévenant l'usage de drogues et de substances dopantes ;
- développant le sport en tant qu'activité sûre et inclusive qui favorise l'acquisition de compétences tout en respectant les droits humains et sociaux ;
- identifiant et promouvant les bonnes pratiques qui favorisent la santé mentale et le bien-être des enfants dans le sport.
- envisageant des moyens de réduire l'utilisation de substances médicales inappropriées ou contrefaites par les enfants dans le sport.

Les résultats de la Conférence contribueront à faire avancer le débat international et la coopération entre les parties prenantes en recommandant de nouvelles normes et de nouveaux outils pour un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants, en parfaite adéquation avec la mission et les priorités du Conseil de l'Europe.

Participants à la Conférence

- 46 États membres du Conseil de l'Europe ;
- États membres de l'APES non-membres du Conseil de l'Europe : Israël, Maroc ;
- Autres États parties à la Convention culturelle européenne : Saint-Siège, Kazakhstan ;
- Comité des Ministres ;
- Assemblée parlementaire ;

Invitée

- Union européenne.

Observateurs

- Canada ;
- Japon ;
- Mexique ;
- États-Unis d'Amérique ;
- Agence mondiale antidopage (AMA) ;
- Comité international olympique (CIO) ;
- Comité international paralympique (CIP) ;
- Fédération internationale de football association (FIFA) ;
- Organismes des Nations Unies (UNESCO, accompagné, le cas échéant, par des représentants d'autres agences des Nations Unies comme ONU Femmes, UNICEF, OMS, HCR, etc.) ;
- Le Commonwealth des Nations ;
- Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), Convention contre le dopage (STE n° 135) ;
- Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) ;
- Comité de suivi de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC), Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin, STCE n° 215) ;
- Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4), Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis, STCE n° 218) ;
- Fondation Alice Milliat ;
- Association du Sport international pour Tous (TAFISA Europe) ;
- Centre pour le sport et les droits de l'homme ;
- Association européenne pour la gestion du sport (EASM) ;
- Réseau européen des étudiants athlètes (EAS) ;

- Association européenne des athlètes et joueurs (EAPA) ;
- Association européenne d'athlétisme (European Athletics) ;
- Mouvement européen du fair-play (EFPM) ;
- Fédération du sport européen gay et lesbienne (EGLSF) ;
- Réseau européen d'éducation sportive (ENSE) ;
- Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) ;
- Comités olympiques européens (COE) ;
- Comité paralympique européen (EPC) ;
- Association européenne d'éducation physique (EUPEA) ;
- Association européenne du sport universitaire (EUSA) ;
- Réseau Fare ;
- Fédération internationale de l'automobile (FIA) ;
- Fédération internationale de basket-ball (FIBA) ;
- Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) ;
- Organisation internationale de danse (IDO) ;
- Fédération internationale pour les juges et arbitres sportifs (IFSO) ;
- Fédération internationale du sport scolaire (ISF) ;
- Association internationale du sport et de la culture (ISCA) ;
- Panathlon International (PI) ;
- Organisation « La Paix par le Sport » ;
- Play the Game (PTG) ;
- Rugby Europe ;
- Coalition des propriétaires de droits sportifs (SROC) ;
- Union des associations européennes de football (UEFA) ;
- Fédération mondiale de snowboard (WSF)

Implications budgétaires

Les coûts de la Conférence pris en charge par l'Organisation (à distinguer des coûts pris en charge par le pays hôte) seront couverts par le budget de l'APES dans le cadre de son programme d'activités 2026-2027.